

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS PROVISOIRES
UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L' INDUSTRIE –UBCI-
 Siège social : 139 , Avenue de la Liberté - Tunis

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE –UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers provisoires arrêtés au 31 Décembre 2004 accompagnés de l'avis du Commissaire Aux Comptes Mr. Noureddine HAJJI sur les résultats provisoires .

Bilan

Arrêté au 31 décembre 2004 (Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31 décembre 2004	31 décembre 2003
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	22 945	33 116
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	104 318	139 143
Créances sur la clientèle	3	802 343	750 459
Portefeuille-titres commercial	4	47 786	17 837
Portefeuille d'investissement	5	58 439	28 821
Valeurs immobilisées	6	30 391	31 508
Autres actifs	7	25 352	28 213
TOTAL ACTIF		1 091 574	1 029 097
PASSIF			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	93 941	39 390
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	711 933	700 294
Emprunts et ressources spéciales	10	96 658	102 800
Autres passifs	11	37 764	37 579
TOTAL PASSIF		940 296	880 063
CAPITAUX PROPRES			
Capital		50 000	35 000
Réserves		91 004	106 844
Autres capitaux propres		72	106
Résultat reporté		4	4
Résultat de l'exercice		10 198	7 080
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	151 278	149 034
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 091 574	1 029 097

UBCI-(Suite)-

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2004**
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31 décembre 2004	31 décembre 2003
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	13	184 483	177 023
Crédits documentaires	14	90 054	61 430
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		274 537	238 453
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	15	76 898	57 860
Engagements sur titres (Participations non libérées)	16	584	331
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		77 482	58 191
ENGAGEMENTS RE/US			
Garanties reçues	17	233 848	293 036
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		233 848	293 036

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2004
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	18	63 766	63 516
Commissions	19	17 701	15 687
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	20	5 332	5 127
Revenus du portefeuille d'investissement	21	1 494	336
Total produits d'exploitation bancaire		88 293	84 666
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	22	22 265	20 725
Commissions encourues		1 224	1 271
Total charges d'exploitation bancaire		23 489	21 996

UBCI-(Suite)-

PRODUIT NET BANCAIRE		64 804	62 670
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	23	(7 817)	(15 630)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	24	(438)	(78)
Autres produits d'exploitation		1 594	2 057
Frais de personnel		(23 852)	(20 812)
Charges générales d'exploitation	25	(13 154)	(11 340)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(6 635)	(6 425)
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 502	10 442
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	26	(104)	13
Impôts sur les sociétés	27	(4 200)	(3 375)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		10 198	7 080
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		10 198	7 080
RESULTAT PAR ACTION (DT)	29	0,998	0,686

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
PERIODE DU 1^{ER} DECEMBRE AU 31 DECEMBRE 2004
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31 décembre 2004	31 décembre 2003
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
<u>Produits d'exploitation bancaire encaissés</u>			
Charges d'exploitation bancaire décaissées		78 387	77 716
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		(21 970)	(20 486)
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		(11 068)	9 497
		(415)	2 064
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		(58 631)	2 205
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		15 556	65 574
Acquisition / Cession des titres de placement		(29 863)	2 871
Sommes versées au personnel et créateurs divers		(34 708)	(26 827)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		5 666	6 323
Impôts sur les sociétés		(863)	(3 375)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(57 909)	115 562
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		486	336
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		(29 176)	(2 403)
Acquisitions et cessions des immobilisations		(4 452)	(5 824)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(33 142)	(7 891)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission / Remboursement des emprunts		(6 000)	14 000
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(6 081)	10 683
Dividendes versés		(7 927)	(6 518)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(20 008)	18 165
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(111 059)	125 836
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		117 886	(7 950)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de d'exercice	28	6 827	117 886

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA BANQUE

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE est une société anonyme au capital de 50 000 000 Dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N° 67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50% par la BNP Paribas BDDI participation.

Le nombre d'actions est passé de 7000 000 à 10 000 000, suite à l'augmentation de capital réalisée le 01 juillet 2004 par incorporation de réserves à hauteur de 15 000 KTND avec jouissance au 01 janvier 2004, et ce suite à la décision de l'A G E du 10 mai 2000 telle que modifiée par la décision de l'A G E du 18 mai 2004.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaires n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte.
- Comptes débiteurs de la clientèle.
- Crédits sur ressources spéciales.
- Autres crédits à la clientèle.
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24. (modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999).

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les engagements douteux (ou actifs préoccupants) (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pendant un délai supérieur à 360 jours.

UBCI-(Suite)-

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- ✓ les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées;
- ✓ les garanties matérialisées par des instruments financiers;
- ✓ les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable;
- ✓ les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT;
- ✓ les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remis par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3. COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS*Composition du portefeuille-titres*

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

UBCI-(Suite)-

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- **Les titres de transaction** : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- **Les titres de placement** : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- **Les titres d'investissement** : le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :
 - une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
 - l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

3.4. COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5. COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques	15 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

3.6. CONVERSION DES OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

3.7 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 décembre 2004 à 3 861 KDT. A cette date, un montant de 2 002 est déjà porté au passif du bilan dont 505 TND imputés sur l'exercice 2004. Le reliquat, soit 1 859 KDT sera imputé courant les exercices à venir sur une période de 5 ans.

3.8. IMPÔTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 2005, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciation des titres a été faite dans la limite de 85% du bénéfice imposable et ce pour les exercices allant de 2004 à 2006. Dans son article 39, la loi de Finances relative à l'exercice 1999 autorise les banques à déduire de l'assiette imposable relative à l'exercice 1999 et suivants, à concurrence de 100% les créances abandonnées en principal et intérêt détenues sur des entreprises en difficulté.

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

UBCI-(Suite)-

4.1- ACTIFS**Note 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2004 un montant de 22 945 KDT contre 33 116 KDT au 31 décembre 2003 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Caisse	7 751	6 206
Comptes ordinaires BCT	15 188	26 905
Chèques Postaux	6	5
	22 945	33 116

Note 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2004 un montant de 104 318 KDT contre 139 143 KDT au 31 décembre 2003 et se présente comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Banque Centrale de Tunisie (1)	42 185	13 866
Banques de dépôts	4	38 537
Banques non-résidentes	33 908	69 564
Organismes financiers spécialisés	28 126	17 058
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	95	118
	104 318	139 143

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
BCT	42 185				42 185
Banques de dépôts	4				4
Banques non-résidentes	33 908				33 908
Organismes financiers	1 793	7 877	18 456		28 126
* Entreprise liée : UTL	1 718	7 727	16 456		25 901
* Autres organismes financiers spécialisés	75	150	2 000		2 225
Créances rattachées	95				95
	77 985	7 877	18 456	0	104 318

(1) Cette rubrique enregistre les prêts ou placements de la banque, en Dinars ou en devises, dans le cadre des appels d'offres négatifs ou des ponctions de liquidité de la Banque Centrale de Tunisie.

Note 3 - Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2004 à 802 343 KDT contre 750 459 KDT au 31 décembre 2003 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Portefeuille escompte	(1)	576 256
Comptes débiteurs de la clientèle	(2)	111 276
Crédits sur ressources spéciales	(3)	64 387
Autres crédits à la clientèle	(4)	157 753
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	3 446	3 403
Total brut	913 118	857 517
Provisions sur crédits à la clientèle	(5)	(110 775)
Total net	802 343	750 459

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
- Portefeuille escompte	91 913	230 639	196 044	57 660	576 256
-Compte débiteur de la clientèle	111 276				111 276
-Crédits sur ressources spéciales	5 339	7 246	31 807	19 995	64 387
-Autres crédits à la clientèle	151 760		5 993		157 753
-Créances rattachées	3 446				3 446
	363 734	237 885	233 844	77 655	913 118

UBCI-(Suite)-

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyés à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (classes A et B1).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques. Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2004 à 157 753 KDT contre un solde de 157 120 KDT au 31 décembre 2003 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Total créances douteuses	(i)	162 063	164 907
Valeurs impayées		5 192	6 553
Arrangement, rééchelonnements et consolidations		10 572	5 969
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	(ii)	677	905
Agios réservés classe 2,3,4		(20 751)	(21 214)
		157 753	157 120

(i) Les créances douteuses nettes d'agios réservés se détaillent comme suit :

		<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Classe 2		1 428	11 258
Classe 3		21 392	26 166
Classe 4		118 492	106 269
		141 312	143 693

(ii) Il s'agit des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué au compte à terme ou au bon de caisse majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle

La variation des provisions sur crédits à la clientèle s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2003	107 058
Dotations	12 497
Reprises	(i) 8 780
Provisions au 31 décembre 2004	110 775

(i) La reprise de provision sur créances douteuses s'analyse comme suit:

Reprise sur créances recouvrées	5 896
Reprises sur créances radiées	2 646
Reprise sur créances passées par pertes	238
	8 780

Note 4 - Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2004 un montant de 47 786 KDT contre

17 837 KDT au 31 décembre 2003 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Titres de Placement a revenu variable	495	244
Bons de trésor assimilés BTA	3 564	2 866
Bons de trésor cessibles BTC	41 512	12 558
Autres obligations	2 000	2 000
Créances rattachées au compte portefeuille-titres commercial	239	169
Total brut	47 810	17 837
Provision pour dépréciation	(24)	-
Total Net	47 786	17 837

Note 5 - Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2004 à 58 439 KDT contre 28 821 KDT au 31 décembre 2003 et s'analyse comme suit :

UBCI-(Suite)-

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Titres de participation	13 244	7 250
Parts dans les entreprises liées	(i) 25 071	22 701
Titres d'investissement	20 568	
Créances rattachées au compte portefeuille titres d'investissement	1 094	-
Total brut	59 977	29 951
Provision pour dépréciations de titres	(1 538)	(1 130)
Total Net	58 439	28 821

(i) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

Note 6 - Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 30 391 KDT au 31 décembre 2004 contre 31 508 KDT au 31 décembre 2003 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	75 707	69 860
Acquisitions	5 934	5 910
Cessions	(1379)	(63)
Valeurs brutes en fin de période	80 262	75 707
Amortissements	(49 819)	(44 136)
Provisions pour dépréciation	(52)	(63)
Valeurs nettes en fin de période	30 391	31 508

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2004 se présente comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/03	Acqui / Cession	Val. Brute au 31/12/04	Amort 2003	Dotation	Reprise	Amort 2004	V. Nette au 31/12/2004
Fonds de Commerce	278	50	328	83	14	0	97	231
Immobilisations d'exploitation	18 084	124	18 208	7 022	804	0	7 826	10 382
Immobilisations hors exploitation	136	0	136	75	7	0	82	54
Agencements et aménagements	13 152	672	13 824	7 236	1 021	-16	8 241	5 583
Mobilier et Matériels	41 499	3 456	44 955	28 779	4 690	-927	32 542	12 413
Matériel de Transport	1 172	73	1 245	941	109	-19	1 031	214
Immobilisations en Cours	1 386	180	1 566	0	0		0	1 566
Total								30 443
Provisions pour dépréciation								-52
Total Général	75 707	4 555	80 262	44 136	6 645	- 962	49 819	30 391

Note 7 - Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 25 352 KDT au 31 décembre 2004 contre 28 213 KDT au 31 décembre 2003 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Débiteurs divers	(i)	18 014	20 322
Comptes de régularisation	(ii)	4 702	5 399
Comptes de Stock		6	16
Charges reportées		-	57
Siège, succursale et agences		2 630	2 419
Créances prises en charge par l'Etat		<u>25 352</u>	<u>28 213</u>

(i) Le compte débiteurs divers est analysé comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Prêts et avances au personnel	13 952	14 378
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	207	208
Retenue à la source	56	2
Autres débiteurs divers	3 799	5 734
	<u>18 014</u>	<u>20 322</u>

UBCI-(Suite)-

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Charges payées ou comptabilisées d'avance	2 436	2 308
Produits à recevoir	889	735
Débits à régulariser et divers	1 288	1 829
Compensation reçue	89	527
	<u>4 702</u>	<u>5 399</u>

4.2- PASSIFS**Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Le solde de ce poste a atteint 93 941 KDT au 31 décembre 2004 contre 39 390 KDT au

31 décembre 2003 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Banques de dépôt	(i) 38 241	3 058
Banques d'investissement		
Banques non-résidentes	(ii) 53 980	34 155
Organismes financiers spécialisés	(iii) 1 658	2 073
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	62	104
	<u>93 941</u>	<u>39 390</u>

(i) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Banques de dépôt		
Comptes ordinaires	113	37
Emprunts au jour le jour et à terme	38 128	3 021
	<u>38 241</u>	<u>3 058</u>

(ii) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
<u>Banques non-résidentes installées à l'étranger</u>		
Comptes ordinaires	3 012	815
Emprunts au jour le jour et à terme	50 968	33 340
	<u>53 980</u>	<u>34 155</u>

(iii) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
<u>Organismes financiers spécialisés</u>		
Comptes ordinaires	1 658	2 073
	<u>1 658</u>	<u>2 073</u>

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ont une durée résiduelle qui n'excède pas les 3 mois.

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 711 933 KDT au 31 décembre 2004 contre un solde de

700 294 KDT au 31 décembre 2003. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Comptes à vue	(i) 295 716	271 399
Comptes d'épargne	(ii) 225 138	218 290
CAT/BC et autres produits financiers	(iii) 138 655	146 793
Autres sommes dues à la clientèle	22 592	27 705
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv) 29 000	35 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	832	1 107
	<u>711 933</u>	<u>700 294</u>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	<u>Jusqu'à 3 mois</u>	<u>Plus de 3 mois et moins d'1 an</u>	<u>Plus d'1 an et moins de 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Comptes à vue	295 716				295 716
Comptes d'épargne	225 138				225 138
CAT/BC et autres produits financiers	63 887	56 417	18 351		138 655
Autres sommes dues à la clientèle	22 592				22 592
Certificat de dépôt et bons de trésor souscrit par la clientèle	26 000		3 000		29 000
Dettes rattachées	832				832
	<u>634 165</u>	<u>56 417</u>	<u>21 351</u>	<u>0</u>	<u>711 933</u>

UBCI-(Suite)-

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Compagnies d'assurances	3 186	4 783
Entreprises publiques	34 687	25 571
Autres clientèles commerciales	89 941	81 391
Comptes de non-résidents	60 556	62 452
Clients particuliers	107 346	97 202
	295 716	271 399

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Comptes spéciaux d'épargne	(a) 187 132	182 685
Comptes d'épargne investissement	365	365
Comptes d'épargne logement	25 805	24 321
Autres	(b) 11 836	10 919
	225 138	218 290

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi-projet, et épargne voyage.

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Bons de caisse	79 121	77 485
Dépôts à terme	24 785	25 887
Placements en devises	34 749	43 421
	138 655	146 793

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque.

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Entreprises étatiques	21 500	30 500
Sociétés privées	2 000	4 500
Compagnies d'Assurances	5 500	-
	29 000	35 000

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 96 658 KDT au 31 décembre 2004 contre un solde de 102 800 KDT au 31 décembre 2003. Il s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2004	31/12/2003
Emprunt Obligataire	20 000	20 000
Ressources Etablies	6 813	7 426
FOPRODI	1 586	1 918
FONAPRA	5 141	5 378
FOSDA	86	130
Mobilisation créances	562	562
Crédits partenariat	25 985	29 098
Ligne PROPARCO	17 535	19 655
Lignes CFD	8 450	9 442
Crédit BIRD	4 351	4 464
Autres fonds extérieurs	38 368	40 610
Ligne Italienne	10 211	11 509
Ligne Suedoise	1 573	1 958
Ligne FODEP	360	456
Ligne Suisse	3 559	3 922
Ligne Espagnole	1 140	1 008
Ligne BEI	18 753	20 560
Ligne KFW	2 166	629
Encours FADES	606	567
Dettes rattachées à des ressources spéciales	579	640
Total Emprunts et Ressources Spéciales	96 658	102 800

Note 11 - Autres passifs

UBCI-(Suite)-

Le solde de cette rubrique a atteint 37 764 KDT au 31 décembre 2004 contre un solde de 37 579 KDT au 31 décembre 2003. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Provisions	(1)	7 714	6 832
Comptes de régularisation	(2)	9 174	8 105
Créditeurs divers		7 126	6 534
Comptes exigibles après encaissement	(3)	13 750	16 108
		<u>37 764</u>	<u>37 579</u>

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	3 390	3 437
Provisions pour risques et charges	2 322	1 898
Provisions pour charges de retraites	2 002	1 497
	<u>7 714</u>	<u>6 832</u>

(2) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Charges à payer	4 483	4 094
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	1 867	2 039
Crédits à régulariser et divers	2 741	1 972
Compte d'ajustement devises	83	
	<u>9 174</u>	<u>8 105</u>

(3) Le solde du compte s'analyse comme suit

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Comptes exigibles après encaissement	86 172	79 055
Portefeuille encaissement	(72 422)	(62 947)
	<u>13 750</u>	<u>16 108</u>

4.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2004, le capital social s'élève à 50 000 KDT composé de 10 000 000 actions d'une valeur de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2004 à 151 278 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2003	35 000	3 500	976	102 368	106	4	7 080	149 034
Réserve extraordinaire	15 000			-15 840			840	0
Réserve à régime spécial								0
Résultats reportés								0
Distribution des bénéfices							-7 920	-7 920
Amortissement subvention					-34			-34
Résultat au 31-12-2004							10 198	10 198
Solde au 31-12-2004	50 000	3 500	976	86 528	72	4	10 198	151 278

La répartition des bénéfices réalisés en 2003 est effectuée conformément à la résolution de l'AGO du 18 mai 2004.

4.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 13 : Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2004 un montant de 184 483 KDT contre un solde de 177 023 KDT au 31 décembre 2003 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
En faveurs d'établissement bancaires et financiers	48 622	48 843
Etablissements bancaires	42 030	42 185
Entreprises liées : UTL	1 592	1 658
Engagements sur billet de trésorerie	5 000	5 000
En faveur de la clientèle	135 861	128 180
Cautions fiscales	8 160	6 789
Cautions pour marchés	56 148	50 256
En devises	3 227	717

UBCI-(Suite)-

<i>En dinars</i>	52 921	49 539
Cautions douanières	22 176	21 025
Cautions diverses	39 332	39 199
<i>En devises</i>	19 100	15 391
<i>En dinars</i>	20 232	23 808
Obligations cautionnées	10 045	10 911
	184 483	177 023

Note 14 - Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 90 054 KDT au 31 décembre 2004 contre un solde de 61 430 KDT au 31 décembre 2003. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/04	31/12/03
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	9 681	963
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	80 373	60 467
Ouverture de crédits documentaires	56 081	36 721
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	24 292	23 746
	90 054	61 430

Note 15 - Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Au 31 décembre 2004, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 76 898 KDT.

Note 16 - Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	31/12/04	31/12/03
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
SIDCO	312	312
Maison du Banquier	253	
	584	331

Note 17 - Garanties reçues

	31/12/04	31/12/03
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	44 327	50 110
Garanties reçues des banques	56 307	52 888
Garanties reçues des banques résidentes	1 059	1 080
Garanties reçues des banques non-résidentes	55 248	51 808
Nantissement titres	5 088	3 790
Garanties reçues de la clientèle	128 126	186 248
	233 848	293 036

4.5- ETAT DE RESULTAT**Note 18 - Intérêts et revenus assimilés**

Le solde de cette rubrique s'élève à 63 766 KDT au 31 décembre 2004 contre un solde de 63 516 KDT au 31 décembre 2003. Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/04	31/12/03
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	1 974	1 825
Produits sur opérations de crédit	56 051	55 947
Revenus assimilés	5 741	5 744
	63 766	63 516

Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	31/12/04	31/12/03
Marché Monétaire au jour le jour	458	820
Marché Monétaire à terme	330	56
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	102	389
Marché Monétaire en devises	1 073	545
Autres	11	15
	1 974	1 825

UBCI-(Suite)-

Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	38 280	36 785
Comptes courants débiteurs	11 469	13 657
Crédits sur ressources extérieures	4 963	4 655
Créances douteuses ou litigieuses	888	415
Crédits au personnel	451	435
	56 051	55 947

Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Avals, cautions et acceptations bancaires	2 266	2 150
Commissions de découverts	2 034	2 715
Commissions sur billets de trésorerie	64	218
Report-Déport	750	571
Autres Intérêts assimilés	627	90
	5 741	5 744

Note 19 - Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 17 701 KDT au 31 décembre 2004 contre un solde de 15 687 KDT au 31 décembre 2003. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	14 783	12 727
Commissions de tenues de comptes	2 508	2 531
Autres commissions	410	429
	17 701	15 687

Note 20 - Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 5 332 KDT au 31 décembre 2004 contre un solde de 5 127 KDT au 31 décembre 2003. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Intérêts perçus sur Bons de trésor à court terme	589	625
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	516	402
Gains/opération BTA-BTC	253	240
+Value/cession titres	7	
Bénéfice de change	4 500	7 406
Perte de change	(633)	(3 570)
Intérêts /emprunt obligataire	100	24
	5 332	5 127

Note 21 - Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2004 un montant de 1 494 KDT contre 336 KDT au

31 décembre 2003 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	1 008	-
Dividendes sur portefeuille participation	486	336
	1 494	336

Note 22 - Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 22 265 KDT au 31 décembre 2004 contre un solde de 20 725 KDT au 31 décembre 2003. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	885	1 430
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	(1) 15 691	14 908
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	5 303	4 153
Charges assimilées	386	234
	22 265	20 725

(1) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Dépôts à vue	2 103	1 569
Bons de caisse et autres produits financiers	4 591	4 875
Comptes d'épargne	7 464	6 962
Certificats de dépôts	1 533	1 502
	15 691	14 908

UBCI-(Suite)-

Note 23 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 7 817 KDT au 31 décembre 2004 contre un solde de 15 630 KDT au 31 décembre 2003. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Décote sur créance restructurée	13	42
Dotations aux provisions	13 735	20 035
Reprises de provisions	(9 137)	(6 888)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provision	238	198
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provision	337	-
Créances radiées	2 647	2 273
Récupération sur créances radiées	(16)	(30)
	7 817	15 630

Note 24 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève à 438 KDT au 31 décembre 2004 contre un solde de 78 KDT au 31 décembre 2003. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Dotations aux provisions	601	79
Reprises de provisions	(163)	(1)
	438	78

Note 25 - Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 13 154 KDT au 31 décembre 2004 contre un solde de 11 340 KDT au 31 décembre 2003. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Impôts et taxes	474	443
Travaux, fournitures et services extérieurs	4 829	4 585
Transport et déplacement	40	41
Frais divers de gestion	5 822	4 764
Charges sur opérations de leasing	43	42
Autres charges d'exploitation	1 946	1 465
	13 154	11 340

Note 26 - Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 104 KDT au 31 décembre 2004 contre un solde de 13 KDT au 31 décembre 2003. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Plus value de cession d'immobilisations	3	13
Moins value de cession d'immobilisations	(107)	(-)
	(104)	13

Note 27 - Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2004 totalise 4 200 KDT et se présente comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt (avant provisions)	28 730
Réintégurations	2 444
Déductions (dont provisions)	(15 174)
Réinvestissements exonérés	(4 000)
Résultat fiscal	12 000
Taux d'impôt	35%
Impôt sur les sociétés	4 200

4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Note 28 - Liquidités et équivalents de liquidités**

Au 31 décembre 2004, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 6827 KDT et se détaillent comme suit :

Rubrique	<u>31/12/04</u>	<u>31/12/03</u>
Caisse	7 763	6 222
Banque Centrale(comptes ordinaires)	15 188	26 905
Banques de dépôts (comptes ordinaires)	4	37
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	3 645	13 756

UBCI-(Suite)-

Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	42 185	13 866
Banques de dépôts (comptes au jour le jour et à terme)		38 500
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)		25 545
Banques non-résidentes installées à l'étranger (autres)	30 263	30 263
Chèques postaux		5
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	(113)	(37)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(3 012)	(815)
Banque Centrale (emprunts au jour le jour)	0	0
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour et à terme)	(38 128)	(3 021)
Banques de développement	0	0
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(50 968)	(33 340)
	6 827	117 886

4.7 - AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Note 29 - Résultat par action**

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, se présentent comme suit :

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
Résultat net (en KDT)	10 198	7 080
Tantièmes	220	220
Résultat net attribuable aux actionnaires	9 978	6 860
Nombre d'actions ordinaires	10 000 000	7 000 000
Résultat de base par action (en DT)	0,998	0,980
Résultat par action ajusté (en DT)	0,998	0,686

Note 30 - Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle.

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2004, se détaille comme suit :

	<u>Durée < 3 mois</u>	<u>3 mois < D < 6 m</u>	<u>6 mois < D < 1 AN</u>	<u>1 An < D < 5 ANS</u>	<u>D > 5 ANS</u>	<u>TOTAL</u>
ACTIF						
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	22 945					22 945
Créances sur les établissements bancaires et financiers	77 985	1 105	6 772	18 456	0	104 318
Créances sur la clientèle	252 959	199 890	37 995	233 844	77 655	802 343
Portefeuille-titre commercial	45 786			1 600	400	47 786
Portefeuille d'investissement	1 094			57 345		58 439
Valeurs immobilisées	795	850	3 260	11 803	13 683	30 391
Autres actifs	25 352					25 352
TOTAL ACTIFS	426 916	201 845	48 027	323 048	91 738	1 091 574
PASSIF						
Banque Centrale et CCP						
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	62 540	31 401				93 941
Dépôts et avoirs de la clientèle	634 165	36 032	20 385	21 351		711 933
Emprunts et Ressources spéciales	12 577	3 924	5 947	40 191	34 019	96 658
Autres passifs	37 764					37 764
CAPITAUX PROPRES	8	8	18	38	151 206	151 278
TOTAL PASSIF	747 054	71 365	26 350	61 580	185 225	1 091 574
POSITION NETTE	-320 138	130 480	21 677	261 468	-93 487	0

UBCI-(Suite)-

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS PROVISOIRES ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2004**

En application des dispositions de l'article 21 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers provisoires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie couvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2004. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers provisoires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en oeuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers provisoires annexés au présent avis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Le commissaire aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI
Tunis, le 28 janvier 2005**